

AFFLUENCE AU SERVICE DES ELECTIONS ET DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale du 11ème arrondissement.

Pour pouvoir voter lors d'une élection, vous devez déposer votre demande d'inscription au plus tard le 6e vendredi précédant ce scrutin. Pour chaque élection, la date exacte de clôture des inscriptions est communiquée par le ministère de l'Intérieur

ATTENTION ! Si vous vous déplacez en mairie, dans la mesure du possible, évitez les tout derniers mois précédant la tenue d'un scrutin car c'est une période de forte affluence.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire par correspondance ou par le biais d'internet.

Le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales est accessible sur le site

www.service-public.fr